



Ministère des Mines

*Cellule Technique de Coordination
et de Planification Minière*
« C.T.C.P.M. »

N° 231 /Cd/CTCPM/2020



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Présidente du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Son Excellence Madame le Vice-Ministre des Mines

(Tous) A Kinshasa/Gombe

Objet : Transmission des données pour la production du Rapport ITIE-RDC Exercices 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020

✓ **A Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC**
A Kinshasa/Gombe

Monsieur le Coordonnateur,

Me référant aux instructions de son Excellence Monsieur le Ministre des Mines nous transmises par la lettre référencée n° CAB.MIN/MINES/03/01140/2020 du 22 Septembre 2020 de son Directeur de Cabinet, relative à l'objet repris en marge, je me fais le devoir de vous transmettre, en annexe à la présente, les données devant permettre à l'ITIE-RDC de produire son Rapport pour les exercices 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020 relatives aux points ci-après :

- L'état de lieux de l'exploration, la prospection et l'exploitation minière en 2018, 2019 et au 1^{er} semestre 2020 ;
- La description des effets de la crise causée par la pandémie de la covid-19 sur l'activité minière.

*Cellule Technique de Coordination
et de Planification Minière*

A cet effet, dans le cadre de son rôle, entre autres, la centralisation et l'organisation de la circulation de l'information du secteur minier, la CTCPM vous transmet en annexe les documents suivants :

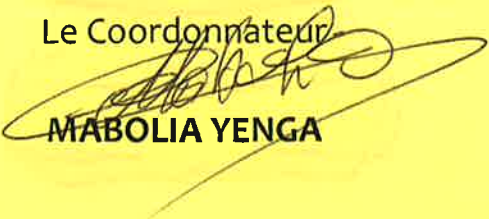
- L'état des lieux de l'exploration, la prospection et l'exploitation minière en 2018, 2019 et au 1er semestre 2020 ;
- Les statistiques minières de 2018, 2019 et de 1er semestre 2020 ;
- La description des effets de la crise causée par la pandémie de la Covid-19 sur l'activité minière.

En plus des documents susmentionnés, vous trouverez également en annexe les données reçues des autres Services du Ministère. Il s'agit de :

- listes des sociétés minières détentrices d'agrément au titre d'entité de traitement et/ou de transformation, de comptoir et de coopérative minière, reçues du **Secrétariat Général des Mines** ;
- liste des titulaires des droits miniers et de carrières valides au 31 Décembre 2019, fournie par le **Cadastre Minier (CAMI)** ;
- document retraçant « Les activités de recherches géologiques menées en République Démocratique du Congo de 2017 à 2019 », transmis par le **Service Géologique National du Congo (SGN-C)**.

Veillez agréer, **Monsieur le Coordonnateur National**, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Coordonnateur



MABOLIA YENGA